



Si vous ne visualisez pas les images ou les vidéos, cliquez sur "Voir la version en ligne", en haut, à droite



## Éditorial

### Une fin de mandat municipal difficile

La baisse du nombre de dossiers de demande de DETR par rapport à 2024 (-26%) et surtout la diminution du montant total des investissements envisagés (-40%), témoignent de **l'inquiétude des élus en cette fin de mandat et d'une anticipation de la baisse des subventions.**

En effet, malgré des projets moins nombreux, les élus ne verront pas tous, loin s'en faut, leurs projets subventionnés. Si la **DETR stagne** (+0,32%), la **DSIL diminue** de (- 26 %) et le **Fonds Vert** de (- 54 %) !

L'État a donc décidé d'attribuer des **subventions à un niveau moins élevé** que précédemment et de **conditionner l'octroi de subventions** à la situation financière des communes en excluant celles « **trop riches** » et celles « **trop pauvres** ».

Le **Département** a également revu ses **financements à la baisse** (hors contrat de territoire).

On le voit, comme d'habitude, les **communes doivent subir** en cascade les restrictions qui leur sont imposées par l'État mais aussi, les conséquences de celles supportées par les Départements et les Régions qui se répercutent sur elles.

Le nouveau contexte financier doit nous conduire à nous **interroger sur certaines habitudes** et notamment sur le fait que plus de **60 % des crédits** sont attribués à 29 projets sur 611 ce qui représente **4,7 % des dossiers.**

Dans le même temps, **certaines nouvelles règles interrogent.** Beaucoup de maires se sentent ainsi sanctionnés pour « **leur bonne gestion** », dès lors qu'ils n'obtiennent plus de subventions en raison de la situation financière de leur commune « **trop excédentaire** ».

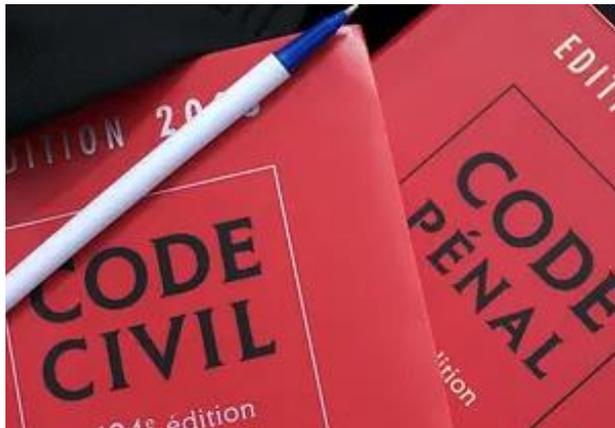
Quant à la diminution de l'aide du **Conseil Départemental** aux petites communes, elle risque de conduire à une **double peine.**

Cette **fin de mandat** municipal est, chacun le constate, **plus difficile que jamais.**

Il est donc à craindre, que ce **contexte particulièrement contraint**, contribue encore à **décourager un certain nombre de maires**, à se représenter.

# Au Sénat

## Justice pénale des mineurs : le Sénat renforce le cadre législatif



Mercredi 26 mars 2025, le Sénat a **adopté avec modifications, en première lecture**, la proposition de loi, transmise par l'Assemblée nationale, visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des **mineurs délinquants et de leurs parents**.

Selon les auteurs du texte, les violences de juillet 2023 ont profondément marqué notre pays et créé le sentiment qu'« une partie de nos adolescents glisse, lentement, vers une forme d'isolement, d'individualisme, et parfois même vers le pire : vers une forme de **violence** déchaînée, **décomplexée**, sans règle ».

Le texte poursuit un double objectif : **responsabiliser davantage les parents** et **adapter la réponse de la justice** aux actes des mineurs délinquants.

Le Sénat a :

- remplacé, à l'article 1er, les trois mesures visant à « faciliter » la caractérisation du délit de soustraction, par les parents, à leurs obligations légales, au bénéfice d'une **extension du périmètre de la circonstance aggravante** applicable en matière de délit de soustraction ;
- précisé que la **responsabilité civile solidaire parentale**, réformée par le texte, ne s'appliquera pas aux parents d'enfants placés ;
- ouvert la **possibilité, pour les assureurs, de faire participer les deux parents** d'un mineur à l'indemnisation financière des dommages qu'il a causés ;
- prévu que la **procédure de comparution immédiate spécifique aux mineurs**, mise en place par le texte, serait **applicable aux mineurs déjà connus de la justice**, âgés d'**au moins 15 ans**, qui consentent à être jugés sur le champ et qui **encourent une peine d'emprisonnement supérieure à trois ans** (pour les mineurs d'au moins 16 ans) ou cinq ans (pour les mineurs âgés de 15 à 16 ans) ;
- prévu l'**inapplicabilité de l'excuse de minorité aux mineurs de 16 ans en état de récidive légale** pour un **crime** ou un **délit puni de plus de 5 ans de prison** ;
- autorisé le **prononcé de peines d'emprisonnement ferme** d'une durée inférieure ou égale à un mois à l'encontre des mineurs ;
- facilité, sous le contrôle permanent du juge, le **placement en centre éducatif fermé** ou sous contrôle judiciaire, voire en **détention provisoire des mineurs de 13 à 16 ans** lorsqu'ils ont commis des faits d'une particulière gravité en matière de **terrorisme** ou de **délinquance organisée** qui justifient une prise en charge resserrée et une rupture immédiate avec leur environnement habituel.

Le Sénat a, en outre, **supprimé plusieurs dispositions** de la proposition de loi transmise par l'Assemblée nationale :

- la **proposition systématique d'une mesure de réparation** lorsque la culpabilité d'un mineur est retenue, et la **possibilité de ne pas prononcer de mesures éducatives** en cas de condamnation pour des faits de faible gravité ;
- la possibilité de **surseoir à statuer en cas d'appel** d'une décision de culpabilité.

## Le Sénat modifie les règles d'accès à la nationalité française à Mayotte



Mardi 25 mars, le Sénat a **adopté, en première lecture**, la proposition de loi visant à **renforcer les conditions d'accès à la nationalité française à Mayotte**, adoptée par l'Assemblée nationale.

Le département de Mayotte est confronté à une **forte pression migratoire**. Selon les estimations actuelles, sur une population totale 320 000 habitants dans le département, il y aurait **160 000 étrangers établis, parmi lesquels 80 000 personnes en situation irrégulière**, ce qui pose de nombreuses difficultés pour la population mahoraise (accès aux services publics comme l'éducation, la santé ou l'eau potable difficile, délinquance et insécurité en augmentation, tensions communautaires...).

Le texte prévoit que **l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés à Mayotte est conditionnée à la résidence régulière et ininterrompue des deux parents pendant au moins trois ans**, à la date de naissance de l'enfant.

Le Sénat a :

- ramené la **durée exigée de résidence régulière en France à la date de naissance de l'enfant à un an** (le texte adopté par l'Assemblée nationale avait porté cette durée d'un an à trois ans) ;
- **supprimé l'application aux deux parents de l'exigence d'une durée minimale de résidence régulière en France à la date de naissance** de l'enfant ;
- **supprimé l'obligation de présenter un titre de séjour accompagné d'un passeport biométrique par le parent d'un enfant**, pour permettre d'apposer, sur l'acte de naissance, une **mention relative à la durée de séjour régulier en France**.

[lire l'Essentiel](#)

## Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à convertir des centrales à charbon



Mardi 25 mars 2025, le Sénat a **adopté, en première lecture** la proposition de loi visant à **convertir des centrales à charbon vers des combustibles moins émetteurs en dioxyde de carbone pour permettre une transition écologique plus juste socialement**.

Le texte entend contribuer à **renforcer la décarbonation des centrales à charbon** ainsi que la **sécurité d'approvisionnement électrique**.

Le Sénat a soutenu la **possibilité de conversion des centrales de production d'électricité à partir de charbon**, dans le cadre du nouveau mécanisme de capacité, ouverte par la proposition de loi. De plus, il a consolidé ce texte afin de :

- **garantir la neutralité technologique** entre les différentes sources d'énergies fossiles éligibles au mécanisme de capacité ;
- **conforter la sécurité juridique** entre les différentes législations applicables.

Dans ce contexte, la proposition de loi fixe un cadre juridique robuste pour la conduite du projet annoncé de conversion de la centrale à charbon de Saint-Avoid.

Enfin, le Sénat a complété ce texte en prévoyant que le **groupe EDF** propose un **projet de conversion** pour la centrale à charbon de Cordemais.

[lire l'Essentiel](#)

## Commission d'enquête sur les agences de l'État : Hervé MAUREY souligne la déconnexion des Agences régionales de santé (ARS) avec les besoins du terrain



Dans le cadre de la commission d'enquête sénatoriale sur le rôle des agences et opérateurs de l'État dont il est Vice-Président, **Hervé MAUREY** a interrogé **Denis ROBIN**, Président du collège des directeurs généraux d'Agences régionales de santé (ARS) et **Grégory EMERY**, Directeur général de la Santé, sur la **prise en compte des besoins de terrain par les administrations de santé**.

Lors de l'audition, **Hervé MAUREY** a évoqué son **étonnement** que la Direction générale de la Santé et l'ARS n'aient évoqué que le fait qu'elles veillent à ce que leur **action soit conforme aux textes législatifs** qui, pour certains, ont une quinzaine d'années **et ne semblent pas préoccupés par l'adéquation de leur action**. Le Sénateur a regretté également qu'elles ne donnent pas un **bilan des coûts** (en précisant notamment si les créations de postes d'ARS avaient permis la suppression de postes administratifs au sein des Départements et des Régions) et des **avancées concrètes ?????**.

Hervé MAUREY a, par ailleurs, souligné que **les ARS doivent progresser dans leur capacité à dialoguer avec les élus locaux et les parlementaires**.

**Denis ROBIN** a répondu que les ARS financent aujourd'hui des parcours de soins qui n'existaient pas il y a 15 ans notamment lors des périodes de **canalicule** ou des **épidémies de grippe**. Il a, par ailleurs reconnu que les ARS doivent améliorer leur relation avec les élus afin de **faire évoluer leur image de structure « technocratique »**.

Concernant le bilan et les coûts, **Grégory EMERY** a indiqué qu'il **transmettra à la commission d'enquête les contrats d'objectifs des différentes agences de santé**, ce qui ne répond pas à la question d'Hervé MAUREY.

Grégory EMERY et Denis ROBIN n'ont, en outre, pas répondu à la question portant sur l'existence d'**éventuels doublons** parmi les **postes** dont disposent les **ARS** et les services de l'État, des **Départements** et des **Régions**.

Les auditions de la commission d'enquête sénatoriale sur le rôle des agences et des opérateurs de l'État se poursuivent.

[voir la synthèse](#)

## Dépôt du rapport public annuel de la Cour des comptes au Sénat



Jeudi 27 mars 2025, en présence de Pierre MOSCOVICI, Premier président de la Cour des comptes, les sénateurs ont débattu à la suite du **dépôt du rapport public annuel de la Cour des comptes**.

Il se concentre cette année sur les **politiques publiques en faveur des jeunes (15-25 ans)** et met en avant plusieurs constats. Tout d'abord, **l'accès des jeunes à l'autonomie est globalement réussi** (majorité diplômés, taux élevé en emploi ou en formation). Cependant, des **inégalités persistent** selon le milieu social et géographique, notamment pour **l'accès aux études supérieures et à l'emploi**. Enfin, les **politiques publiques** en faveur des jeunes sont **nombreuses** mais **manquent de coordination et de suivi**.

Le rapport analyse des domaines clés comme l'orientation scolaire, l'accès au logement et à l'emploi, la mobilité, la prévention en matière de santé et la citoyenneté. Il préconise notamment de :

- Mieux cibler les dispositifs pour **réduire les inégalités**,
- Repenser les **parcours de formation**,
- Renforcer la **prévention** (santé, addictions, obésité),
- Améliorer la **coordination des acteurs publics**,
- Suivre et évaluer plus rigoureusement les **politiques mises en place**,
- Élaborer une véritable **stratégie nationale pour la jeunesse**.

En conclusion, la Cour souligne que **le problème n'est pas le manque de moyens** mais leur **efficacité**. Un **meilleur ciblage** et une **gouvernance plus claire** permettraient d'**améliorer les politiques en faveur des jeunes**.

[lire le compte-rendu](#)

## Diplomatie parlementaire

La diplomatie parlementaire fait partie des **fonctions, peu connues, des Députés et Sénateurs**. Elle consiste, en complément de l'action du Gouvernement et des diplomates, à **entretenir et à développer des relations avec des pays, principalement leurs Parlements**, mais pas uniquement.

Cette diplomatie s'effectue principalement au travers des groupes interparlementaires d'amitié (GIA).

**Kirghizstan**

Le Vice-Ministre des Affaires étrangères du Kirghizstan, Monsieur **Meder ABAKIROV**, était récemment en déplacement à Paris dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et le Kirghizstan.

À cette occasion, **Hervé MAUREY**, **Président du groupe interparlementaire d'amitié (GIA) France-Asie centrale du Sénat**, et une délégation du groupe l'ont reçu au Sénat.

Lors de cet entretien, Hervé MAUREY a rappelé le **déplacement de la délégation du Sénat au Kirghizstan** qu'il a conduit en **avril 2024**.

Il s'est, par ailleurs, réjoui que **le Kirghizstan et le Tadjikistan** (pays voisin, de la zone Asie centrale) aient, enfin, signé un **accord fixant leur frontière**. Celle-ci faisait, en effet, l'objet d'un **conflit entre les deux pays depuis près de 30 ans** donnant encore lieu à des combats entre leurs deux armées en 2021 et en 2022.

Hervé MAUREY a également évoqué **deux projets économiques d'envergure au Kirghizstan** : la **centrale hydraulique de Kamar Ata** et le **projet de station de sports d'hiver** au Kirghizstan baptisé « **Courchevel** », projet conçu en coopération avec l'entreprise exploitante du domaine skiable des Trois Vallées (en Savoie).

Les Sénateurs du groupe interparlementaire d'amitié France-Asie centrale ont, ensuite, chacun leur tour, interrogé le Vice-Ministre des Affaires étrangères du Kirghizstan.

## Ukraine

Hervé MAUREY, Président d'honneur du groupe interparlementaire d'amitié France-Ukraine, a participé à la réunion qui s'est tenue au Sénat avec Monsieur **Oleksiy CHERNISHOV**, Vice Premier ministre de la République d'Ukraine, dans le cadre de sa récente venue à Paris.

**Hervé MAUREY a réaffirmé son amitié, son soutien et sa solidarité avec l'Ukraine.**

Ils ont échangé, principalement, avec Oleksiy CHERNISHOV, sur les conséquences de l'**élection de Donald TRUMP** à la présidence des États-Unis sur la **situation de l'Ukraine**.

Le Vice Premier ministre a confirmé le souhait de l'Ukraine d'arriver à conclure, avec la Russie, une **paix durable et respectueuse des frontières ukrainiennes**.

Commission des  
**FINANCES**



**Hervé MAUREY interpelle le Ministre de l'Économie et celle des Comptes publics**



La commission des Finances du Sénat, dont Hervé MAUREY est Secrétaire, a récemment auditionné le Ministre de l'Économie et des Finances, **Éric LOMBARD**, et la Ministre déléguée chargée des Comptes publics, **Amélie de MONTCHALIN**.

Après s'être étonné que les ministres aient attendu 3 mois pour venir devant la commission des Finances du Sénat, Hervé MAUREY a interrogé les ministres sur **3 points** : la **réduction des dépenses dans le budget 2026**, le **montant de l'effort financier demandé aux collectivités locales en 2025** et la **fermeture d'agences bancaires** (notamment du Crédit Agricole) sans concertation avec les élus locaux.

Concernant le budget 2026, Hervé MAUREY leur a demandé **comment le Gouvernement compte agir** au-delà du « partage des constats » évoqué par la Ministre.

"Le Gouvernement compte-t-il partir d'un budget zéro ou réaliser, comme c'est le cas dans les collectivités locales et les entreprises, un examen « **ligne par ligne** » des dépenses publiques", a demandé le Sénateur, rappelant, qu'en 2025, compte tenu des circonstances, il y avait eu des « **coups de rabot bêtes et méchants** » sur les dépenses et de nombreuses **augmentations de taxes**.

Hervé MAUREY a également demandé aux ministres quelle était la réaction du Gouvernement à l'estimation faite par le Comité des finances locales sur l'**effort financier demandé aux collectivités locales**. Selon lui, l'estimation s'élève à **7,4 milliards € et non aux 2,2 milliards € annoncés par le Gouvernement**.

Enfin, Hervé MAUREY a souligné que, dans l'Eure comme dans d'autres départements, on observe de **nombreuses fermetures d'agences bancaires** (notamment du Crédit Agricole) **sans concertations avec les élus**. Il a demandé aux Ministres si on pouvait mettre en place un **moratoire sur ces fermetures et une concertation avec les élus**, en rappelant que, **dans les territoires ruraux**, la fermeture des agences bancaires a un **impact sur le commerce et l'activité économique**.

Amélie de MONTCHALIN, Ministre déléguée chargée des Comptes publics, lui a répondu que le projet de budget 2026 de l'État sera réalisé en procédant à un examen « **ligne-à-ligne** » tout en partant d'un « budget base zéro ». Elle a, par ailleurs, reconnu qu'un certain nombre de dispositifs de l'**État ont conservé le mode de fonctionnement (coûteux) de la période du Covid-19** et que le Gouvernement va donc procéder à un « **examen mécanique** » des dépenses afin de réaliser des **économies** pour que le pays retrouve « sa capacité à faire des choix [financiers] ».

Elle a, par ailleurs, rappelé que les collectivités locales sont « des acteurs essentiels de la cohésion, de la dépense et de la nation (...) qui connaissent la réalité du pays et qui font des choix pertinents dans les territoires ». Elle n'a, toutefois, **pas répondu directement sur l'estimation de l'effort financier demandé en 2025 aux collectivités locales**.

Amélie de MONTCHALIN a indiqué que les collectivités locales et l'État ont besoin de **prévisibilité** en matière financière. Elle a, ainsi, mentionné un « **contrat** » entre l'État et les collectivités afin de **contrôler la nature et le rythme des dépenses des collectivités locales**.

La Ministre déléguée chargée des Comptes publics a annoncé la mise en place à venir d'une **conférence de financement des collectivités locales** en coopération entre le ministère de l'Économie et des Finances et celui de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Enfin, concernant les **fermetures d'agences bancaires**, **Éric LOMBARD, Ministre de l'Économie et des Finances**, a répondu à Hervé MAUREY que, lorsqu'il dirigeait La Poste, il veillait au maintien de ses 17 000 points de contact dans les territoires. Le Ministre a rappelé que **les banques sont indépendantes du ministère**, mais il a indiqué qu'il **sera attentif à ce qu'elles mettent en place des concertations**.



**Hervé MAUREY a déposé une question écrite sur :**

- la mise en œuvre et conséquences de la suppression de l'**exonération de cotisations patronales** pour certains **armateurs** engagés dans la transition écologique de leur secteur ([voir la question](#))
- le contrôle des **associations** intervenant au titre de la **politique d'immigration et d'intégration** ([voir la question](#))
- l'état de l'**hôpital public** et **sous-recours aux soins** ([voir la question](#))
- l'encadrement des **comparateurs d'offres de fourniture d'énergie**

([voir la question](#))

- les améliorations à apporter au **troisième plan national d'adaptation au changement climatique** vis-à-vis des **collectivités territoriales**

([voir la question](#))

- la hausse du **coût de réparation des véhicules électriques et hybrides**

([voir la question](#))

- le bilan de l'observatoire du **fonds de réparation des équipements électriques et électroniques** ([voir la question](#))
- l'intégration des **émissions de gaz à effet de serre** des produits énergétiques dans la formule de calcul des obligations d'**économies d'énergie**

([voir la question](#))

- les **déserts médicaux et errance médicale** ([voir la question](#))
- le prix élevé des **billets de train** ([voir la question](#))
- les inégalités d'accès et qualité des **services publics** ([voir la question](#))

### **Hervé MAUREY a obtenu une réponse à sa question écrite sur :**

- les conditions de l'**abattage des bêtes** ([voir la question et la réponse](#))
- le soutien financier aux **transitions écologique et énergétique** des **collectivités concédantes et régies** ([voir la question et la réponse](#))
- le bilan de la **loi d'orientation des mobilités** en matière de « **zones blanches de mobilité** » ([voir la question et la réponse](#))
- la situation financière et effectifs des établissements publics œuvrant auprès de **personnes en situation de handicap** ([voir la question et la réponse](#))
- le déficit des **régimes des retraites publiques** ([voir la question et la réponse](#))
- les défaillances du service « **Gérer mes biens immobiliers** »

([voir la question et la réponse](#))

- la direction nationale des **enquêtes fiscales** ([voir la question et la réponse](#))
- la **surpopulation carcérale** en France ([voir la question et la réponse](#))
- la complexité des **dispositifs d'aides aux communes**

([voir la question et la réponse](#))

---

## **Sur le terrain**

**Pose de la première pierre du gymnase Florian MERRIEN**



À Bourg-Achard, vendredi 21 mars 2025, Hervé MAUREY, était aux côtés de **Hervé MORIN**, Président de la Région Normandie, **Sylvain BONENFANT**, Président de la Communauté de Communes Roumois Seine, **Josette SIMON**, Maire de Bourg-Achard, **Florian MERRIEN**, pongiste handisport et médaillé de bronze aux JO paralympiques 2024, dont le gymnase portera le nom, ainsi que de nombreux élus du territoire, pour la visite du chantier.

Les premières pierres furent posées par **Hervé MORIN**, **Josette SIMON** et **Sylvain BONENFANT** représentant les trois financeurs de ce projet qui permettra d'offrir des infrastructures de qualités, modernes et adaptées, à destination multigénérationnelle.

Le projet d'un montant total de 3.500.000 € est financé à 80% par la Région soit 2.800.000 €. Le Président, **Hervé MORIN**, a profité de cette manifestation pour évoquer le chantier du lycée, qui connaît un retard important en raison de malfaçons. Il a indiqué, que le lycée, serait normalement en fonctionnement en septembre 2026.

**Signature du contrat de territoire  
de la Communauté de Communes Roumois Seine**



Hervé MAUREY participait le vendredi 21 mars 2025, à la signature du contrat de territoire de la Communauté de Communes de Roumois Seine, par **Hervé MORIN**, Président de la Région Normandie, **Anne TERLEZ**, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Eure et **Sylvain BONENFANT**, Président de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Cette cérémonie s'est tenue à Bourneville-Sainte-Croix après une visite du centre bourg destinée à évoquer les futurs aménagements sous la houlette de **Gwendoline PRESLES**, Maire de Bourneville-Sainte-Croix. Le contrat prévoit en effet, la revitalisation du centre-bourg de **Bourg-Achard**, celui de **Saint Pierre des Fleurs**, de **Bourneville Sainte Croix** et de **Hauville** ; l'éclairage des terrains de foot synthétiques de Bourg-Achard, la rénovation du gymnase de **Saint Pierre des Fleurs**, la reconstruction du gymnase à **Bosroumois** et la création d'une salle sportive annexe.

Pour la Région, le montant global de sa contribution s'élève à 2 892 871€, le FRADT (fond régional d'aménagement et de développement du territoire) finance ces travaux à hauteur de 1 808 271€. Le schéma directeur des mobilités actives est financé par des subventions de droit commun. **Le montant total du contrat de territoire s'élève à 12 252 356 €.**

**Réunion de travail avec les élus de l'ancien canton de Broglie**



Vendredi 21 mars 2025, à **Mesnil Rousset**, à l'invitation de **Didier MALCAVA**, Maire, et de **Gérard FILET**, Président de l'association des Maires de l'ancien canton de Broglie, Hervé MAUREY, a participé à une réunion conviviale, aussi sympathique, qu'intéressante, où de nombreux su-jets ont été évoqués par les élus.

Seize Maires étaient présents pour échanger avec Hervé MAUREY sur des sujets de leur choix. Ils ont ainsi souhaité obtenir des éclaircissements sur le **mode de scrutin** pour les prochaines municipales, les **baisses de subventions** de l'État et du Département et bien entendu, le **règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie** que les Maires espèrent enfin voir réviser cette année, grâce à la circulaire signée par **Bruno RETAILLEAU**, ministre de l'Intérieur.

Les sujets concernant les **déserts médicaux**, les **désengagements de l'État** envers les territoires ruraux (fermetures des petites agences bancaires et distributeurs de billets) et les **conséquences sur la situation économique des entreprises**, ont également été évoqués.

---

**Retrouvez Hervé MAUREY sur les réseaux sociaux**



---

**N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou besoin d'information. Mes collaborateurs et moi-même sommes à votre disposition.**

## Contacts

### Palais du Luxembourg

15, Rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
Tél. : 01 42 34 46 41

### Assistant parlementaire :

Grégoire KINOSSIAN  
[g.kinossian@clb.senat.fr](mailto:g.kinossian@clb.senat.fr)



[h.maurey.senateur@orange.fr](mailto:h.maurey.senateur@orange.fr)

### Permanence parlementaire

32, Route de Pont-Audemer  
27260 EPAIGNES  
Tél. : 02 32 56 65 73

### Assistants parlementaires :

Manuela RETIF  
[m.retif@clb.senat.fr](mailto:m.retif@clb.senat.fr)

Emmanuelle VIQUESNEL  
[e.viquesnel@clb.senat.fr](mailto:e.viquesnel@clb.senat.fr)

Directeur de publication : Hervé MAUREY, sénateur de l'Eure

Conception et réalisation : LF. com / Laurence FANE - [laurence.fane@gmail.com](mailto:laurence.fane@gmail.com)

©senat ©pixabay

Cet email a été envoyé à [mairie.authou@orange.fr](mailto:mairie.authou@orange.fr), cliquez ici pour vous désabonner.